

Vendredi 9 février 2018

Pour Bernard Stalter, président de l'APCMA, la concertation sur la réforme de l'apprentissage est une étape positive : « nous nous sommes donnés les moyens de réussir, maintenant il faut aboutir »

Le gouvernement vient de dévoiler les premiers axes de la réforme de l'apprentissage. Partenaire mobilisé et constructif pour éclairer le gouvernement dans ses choix et ses options stratégiques, animé par la volonté de réussir, le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat se mobilise depuis des mois sur ce sujet clé pour la France et pour notre jeunesse. Bernard Stalter, président de l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat – APCMA – se félicite de voir reprises des propositions qui avaient été formulées par le réseau dans son Livre blanc. « Nous resterons toutefois attentifs à leurs déclinaisons dans le projet de loi ».

Le 6 décembre dernier, Bernard Stalter remettait à la ministre du Travail le Livre blanc de l'apprentissage, l'une des contributions du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat – CMA – à la mobilisation générale en faveur de l'emploi et de la relance économique. Ce document s'articule autour de sept propositions fortes pour une réforme ambitieuse de l'apprentissage. « Muriel Pénicaud avait indiqué qu'elle retiendrait des propositions de notre Livre blanc. Aujourd'hui, nous constatons que plusieurs de ces propositions sont effectivement reprises » indique le président de l'APCMA.

L'APCMA préconisait de fluidifier et numériser le parcours de l'apprenti en travaillant avec le ministère de l'Éducation Nationale et les services des conseils régionaux : « le dispositif d'entrées et sorties permanentes, tout au long de l'année, retenu par la ministre, doit donner une plus grande flexibilité et une plus grande adaptation aux besoins des entreprises et des apprenants » précise Bernard Stalter.

Parce que les maîtres d'apprentissage sont les garants de la formation des jeunes, l'APCMA considère qu'il est essentiel de revaloriser leur fonction et leur engagement quotidien. Bernard Stalter prend acte de la volonté du gouvernement d'encourager la certification des maîtres d'apprentissage par voie de formation ou de reconnaissance des acquis de l'expérience. Toutefois il précise qu'il était possible d'aller plus loin encore en leur attribuant des points de retraite complémentaires, la proposition du réseau, « une façon de valoriser la fonction de celles et ceux qui ont un rôle pivot dans la transmission des savoirs et savoir-faire et qui donnent aux jeunes les clés de la réussite ».

L'APCMA demandait à être reconnue comme partenaire à part entière du service public régional de l'orientation et à ce que les résultats des CFA, les débouchés des métiers sur l'emploi soient diffusés dans les centres d'information et d'orientation – CIO –, en lien avec les compétences des Régions en la matière : « Les apprentis pourront ainsi choisir au mieux leur orientation plutôt que de la subir » déclare Bernard Stalter qui se félicite de l'adoption de cette proposition.

Le 24 janvier dernier, dans un communiqué commun faisant suite à une visite de CFA en Indre-et-Loire et à une table ronde sur l'apprentissage, Bernard Stalter et François Bonneau, président de la région Centre-Val de Loire et président délégué de Régions de France, soulignaient la nécessité de dépasser l'actuelle autorisation d'ouverture et de fermeture des CFA. Dans une démarche de partenariat, ils avaient évoqué la mise en place de contrats d'objectifs et de moyens pluriannuels passés entre les branches professionnelles et la Région, fixant une stratégie de développement ou d'évolution des formations en lien avec les besoins des entreprises, l'innovation technologique, les renouvellements générationnels.

La prise en compte de cette proposition commune permettra de lever un frein : « comment demander aux chambres des métiers, aux organismes de formation, de développer

l'apprentissage, de rendre de meilleurs services aux entreprises et aux régions, si la création d'un CFA ne se fait en fonction de la demande des entreprises, mais est conditionnée à une autorisation administrative ? »

L'adoption de cette proposition illustre également « *le rôle pivot du réseau des CMA entre les différents acteurs de cette concertation qui aura permis de garder l'équilibre* » précise Bernard Stalter.

Pour le président de l'APCMA, « *si tous les acteurs concernés sont conscients de la nécessité de réformer l'apprentissage en profondeur, cette concertation, dont je reconnais à la ministre du Travail le mérite de l'avoir engagée, aura connu quelques crispations. Je me félicite que nous sortions de cette période par le haut, grâce à l'écoute de Muriel Pénicaud et à l'implication de tous, en ayant trouvé un compromis équilibré entre Régions et branches et au profit des principaux intéressés : les jeunes et les entreprises* ».

Bernard Stalter, s'il se félicite de la conclusion de cette phase de concertation, rappelle que le réseau sera un partenaire actif et vigilant pour la suite du processus : « *nous sommes à pied d'œuvre pour transformer en actions les résultats de cette concertation. C'est maintenant un travail de concertation, qui devra aboutir à des mesures concrètes qui commence. Nous nous sommes donné les moyens de réussir, maintenant il faut aboutir. Là encore, comme il vient de le démontrer, le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat sera force de propositions* ».